



RAPPORT ANNUEL

# Les balances des paiements 2024

## Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (Synthèse)

En 2024, les économies de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie ont des trajectoires très divergentes. L'économie calédonienne, déjà fragilisée par la baisse des cours du nickel sur les marchés internationaux, subit les conséquences des émeutes survenues sur le territoire au mois de mai 2024. À l'inverse, l'économie polynésienne continue de s'appuyer sur un secteur touristique solide. Une légère contraction des recettes d'exportation s'observe du fait du recul des exportations de perles après une année 2023 exceptionnelle.

Dans ce contexte, le solde des transactions courantes connaît des trajectoires opposées entre les deux territoires. En lien avec la crise inédite en Nouvelle-Calédonie, le solde des transactions courantes, structurellement déficitaire, devient positif suite à l'effondrement des échanges du territoire. En Polynésie française, l'aggravation du déficit commercial et la réduction de l'excédent des échanges de services se traduisent par une dégradation du compte des transactions courantes. Celui-ci devient déficitaire de 1,8 milliard XPF, après avoir enregistré en 2023 un excédent de 3,8 milliards XPF.

Les revenus présentent également des trajectoires contrastées entre les deux territoires. La Nouvelle-Calédonie enregistre une très forte progression de ses revenus secondaires à la faveur du soutien accru de l'État pour faire face aux conséquences des émeutes. L'excédent des revenus continue de progresser en Polynésie française, du fait de la hausse des revenus primaires, les revenus secondaires s'inscrivant pour leur part en légère baisse. En Nouvelle-Calédonie, les investissements directs traduisent des sorties nettes du territoire, sur fond de crise dans le secteur du nickel. En Polynésie française, le compte financier enregistre, également, des sorties nettes à mesure que les résidents augmentent les actifs qu'ils détiennent vis-à-vis de l'extérieur.

Principaux postes de la balance des paiements (soldes) <i>En millions de XPF</i>	Nouvelle-Calédonie			Polynésie française		
	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)
<b>Compte des transactions courantes (I) dont</b>	<b>-63 116</b>	<b>-53 332</b>	<b>43 143</b>	<b>-27 602</b>	<b>3 757</b>	<b>-1 758</b>
Biens	-92 642	-117 004	-107 391	-221 889	-215 627	-222 256
Services	-68 071	-35 136	16 349	60 606	80 806	78 795
Revenus primaires	34 229	33 085	42 311	63 128	69 179	76 128
Revenus secondaires	63 368	65 723	91 874	70 554	69 399	65 574
<b>Compte de capital (II)</b>	-177	-370	-145	-159	-138	-101
<b>Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)</b>	<b>-63 293</b>	<b>-53 702</b>	<b>42 998</b>	<b>-27 761</b>	<b>3 618</b>	<b>-1 860</b>
<b>Compte financier dont</b>	<b>-31 749</b>	<b>-35 821</b>	<b>24 465</b>	<b>4 670</b>	<b>-638</b>	<b>8 663</b>
Investissements directs (IV)	-17 663	-38 498	23 007	3 197	2 198	6 157
Investissements de portefeuille (V)	1 027	544	756	5 982	1 247	648
<b>Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)</b>	<b>-79 928</b>	<b>-91 656</b>	<b>66 761</b>	<b>-18 581</b>	<b>7 063</b>	<b>4 945</b>
Autres investissements	-15 114	2 133	703	-4 510	-4 083	1 859
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>31 543</b>	<b>17 881</b>	<b>-18 533</b>	<b>32 431</b>	<b>-4 257</b>	<b>10 523</b>
<i>Estimation PIB en Md XPF (source : CEROM)</i>	<i>1 092</i>	<i>1 078</i>	<i>943</i>	<i>638</i>	<i>677</i>	<i>697</i>

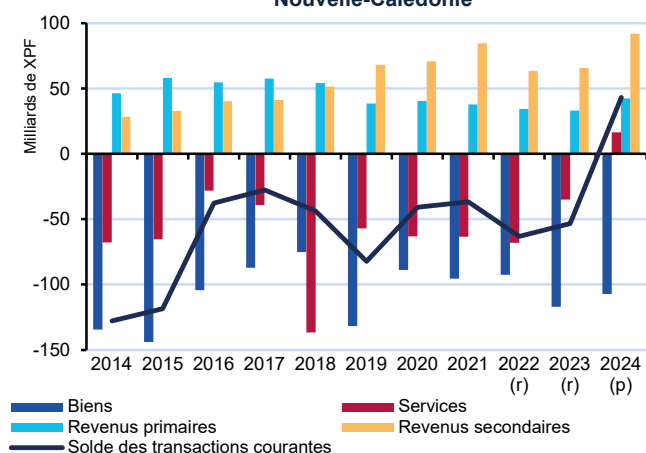
(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires

Sources : IEOM, ISEE

## La balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie

L'économie calédonienne a montré des premiers signes de ralentissement dès la fin 2023, sur fond de dégradation de la situation du secteur du nickel. Les émeutes insurrectionnelles du printemps 2024 se sont superposées à un contexte déjà dégradé pour aboutir à la crise la plus sévère qu'ait connu le territoire. En 2024, le PIB calédonien accuse un recul de - 13,5 % en volume, et l'indicateur du climat des affaires calculé par l'IEOM a chuté à son plus bas niveau, reflétant l'ampleur d'une crise qui lamine tous les indicateurs économiques du territoire. Ce contexte inédit se reflète dans une balance des paiements atypique, qui voit certaines des caractéristiques structurelles du territoire chamboulées.

Solde des transactions courantes de la Nouvelle-Calédonie



(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires

Sources : IEOM, ISEE, Douanes

En 2024, le compte des transactions courantes calédonien, historiquement déficitaire, affiche un excédent. Il s'établit à +43,1 milliards XPF (contre - 53,3 milliards XPF en 2023).

La balance commerciale calédonienne témoigne de l'effondrement des échanges consécutif aux émeutes du printemps 2024 et au blocage du territoire qui en résulte. Les importations diminuent de près d'un tiers (-31,3 %) et les exportations chutent dans des proportions plus importantes encore (-42,5 %). Il en résulte une réduction du déficit de la balance commerciale, de - 117 milliards XPF à -107,4 milliards XPF. Loin de témoigner d'une amélioration du commerce extérieur calédonien, elle reflète la difficulté de la situation du territoire, dont la balance commerciale reste déficitaire.

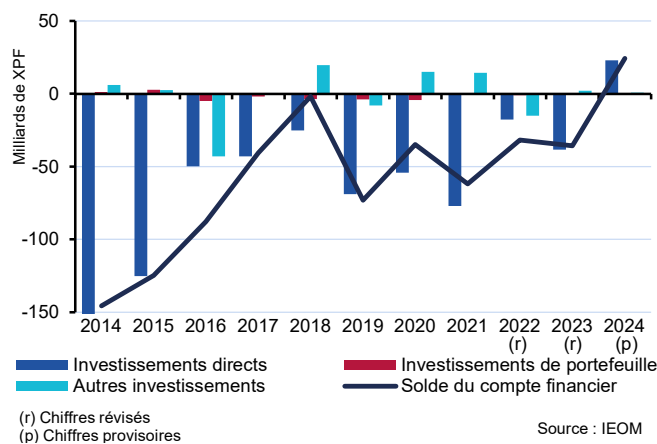
Peu exportatrice de services, l'économie calédonienne ne peut traditionnellement pas compenser son déficit commercial par sa balance des services. Signe de son caractère exceptionnel, l'exercice 2024 voit le solde des services devenir excédentaire et s'établir à +16,3 milliards XPF, à la faveur notamment d'une amélioration du solde des transports. Déficitaire de -26,0 milliards XPF en 2023, le solde des transports s'établit ainsi à +3,8 milliards XPF en 2024. Cette évolution provient tant du transport aérien que du transport maritime. Le solde des transports aériens devient excédentaire en 2024, du fait de l'arrêt de la desserte de la Nouvelle-Calédonie par plusieurs compagnies aériennes étrangères et de l'impossibilité faite aux résidents néo-calédoniens de voyager lors des émeutes. Le solde des transports maritimes reste

déficitaire, mais dans des proportions qui diminuent sensiblement, de -22,9 milliards XPF en 2023 à - 11,3 milliards XPF en 2024. Cette évolution résulte de la chute des exportations de minerais et de produits de l'industrie du nickel. Le solde des voyages connaît une trajectoire inverse, mais n'affecte la balance des services que dans de moindres proportions. Il s'établit en 2024 à -3,8 milliards XPF, contre +4 milliards XPF un an plus tôt, reflétant l'effondrement de l'activité touristique du territoire.

Les versements publics nets connaissent une forte hausse. Ils s'élèvent à 166,9 milliards XPF, en hausse de +27,2 % sur un an. Cette évolution reflète le soutien massif apporté par l'État au territoire à la suite des émeutes, notamment pour le financement du chômage ou des aides en faveur des entreprises. Ces financements se sont ajoutés aux versements de l'État (dépenses de fonctionnement et d'investissement, salaires nets, cotisations sociales versées à des organismes calédoniens, etc.).

Le compte financier connaît d'importantes évolutions en 2024. Le solde des investissements directs étrangers devient positif, à +23,0 milliards XPF, contre -38,5 milliards XPF en 2023. Cette évolution traduit des sorties nettes du territoire, conséquence notamment du désengagement de certains acteurs du secteur du nickel désireux de ne plus financer des activités devenues déficitaires.

Solde du compte financier de la Nouvelle-Calédonie



(r) Chiffres révisés  
(p) Chiffres provisoires

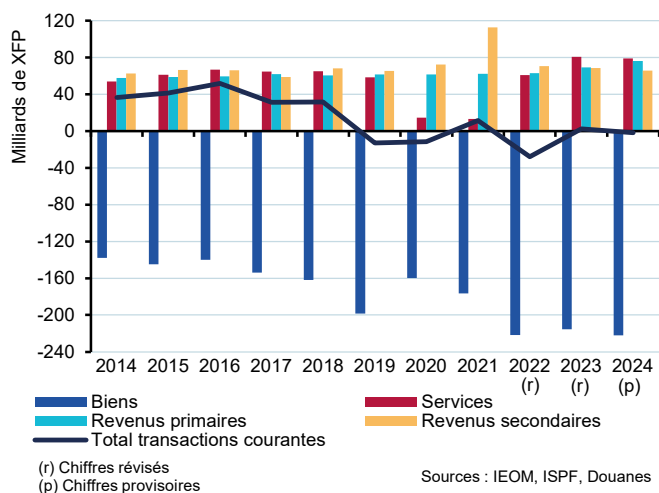
Source : IEOM

Les autres investissements affichent des sorties nettes de 0,7 milliard XPF en 2024, situation comparable à celle de l'exercice précédent, durant lequel le territoire avait enregistré des sorties nettes de 2,1 milliards XPF. Les banques calédoniennes ont augmenté en 2024 leurs placements extérieurs nets, creusant le déficit structurel du territoire. Enfin, les administrations publiques voient leurs engagements bondir de +36,7 milliards XPF, conséquence du soutien accordé par l'État sous forme d'avances remboursables.

La balance des paiements 2024 de Nouvelle-Calédonie reflète un exercice atypique : l'effondrement des échanges et de l'activité de nombreuses entreprises calédoniennes, conjugué au soutien massif apporté par l'État aboutissent à un compte des transactions courantes excédentaire. Cet excédent, singulier, ne reflète pas la situation d'une économie dont le besoin de financement reste structurel.

## La balance des paiements de la Polynésie française

Solde des transactions courantes de la Polynésie française



Après avoir affiché un excédent de 3,8 milliards XPF au terme de l'exercice 2023, le compte des transactions courantes de Polynésie française repasse en territoire négatif, à -1,8 milliard XPF. Cette évolution procède en premier lieu d'une dégradation du déficit commercial, ainsi que d'une diminution de l'excédent des échanges de services.

Le solde des échanges de biens de la Polynésie française se dégrade de 6,6 milliards XPF, à -222,3 milliards XPF. Après avoir atteint un niveau historique en 2023 grâce aux ventes de perles brutes, les recettes à l'export refluent et retrouvent un niveau plus habituel en 2024. Elles retombent à 12,0 milliards XPF, contre 22,6 milliards XPF en 2023.

La balance des services, structurellement excédentaire, atteint en 2024 un niveau proche du record établi en 2023, pour s'établir à 78,8 milliards XPF, contre 80,8 milliards XPF en 2023. Le secteur touristique reste le moteur de l'économie polynésienne. Le nouveau record de fréquentation atteint en 2024 avec 263 750 visiteurs contre 261 800 en 2023, contribue ainsi au maintien d'un important excédent des services de voyages. Leur croissance marque néanmoins légèrement le pas, en raison de la moindre part des touristes américains, qui comptent traditionnellement parmi les visiteurs les plus dépensiers. L'excédent de la balance des « voyages » s'établit à 74,5 milliards XPF en 2024, contre 77,1 milliards XPF pour l'exercice précédent.

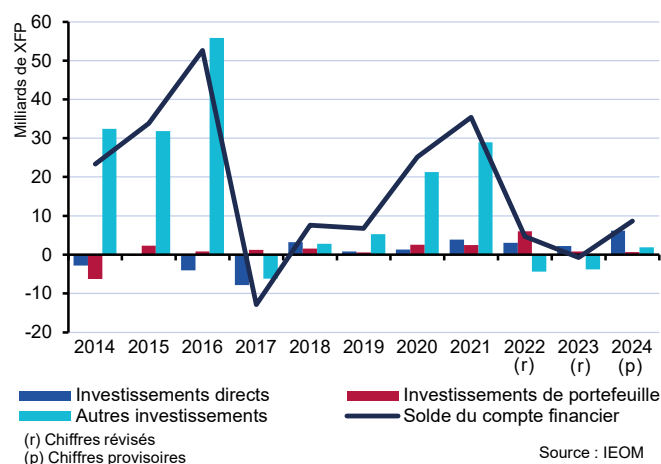
Le solde des rémunérations des salariés du secteur public enregistre une hausse en 2024 et s'établit à 76,1 milliards XPF, contre 69,2 milliards XPF en 2023.

Cette hausse résulte de la hausse du nombre d'agents et de la revalorisation de leur traitement au cours de l'année. Le solde des revenus secondaires des administrations publiques polynésiennes enregistre un léger recul en 2024. Celui-ci n'est pas la conséquence d'une baisse des subventions et dotations au Territoire ; qui progressent de 1 milliard XPF, mais d'un effet de base

avec le règlement d'un passif par la Caisse primaire d'assurance maladie à la CPS en 2023.

Le compte financier enregistre des sorties nettes en 2024. Bien que l'ensemble des postes soit concerné par cette dynamique, elle affecte en premier lieu les investissements directs à l'étranger. Les soldes des investissements de portefeuille et des autres investissements sont moins significatifs.

Solde du compte financier de la Polynésie française



Les investissements directs étrangers se soldent par des sorties nettes de 6,2 milliards XPF, en forte hausse par rapport à l'exercice 2023 (2,2 milliards XPF), en raison notamment d'importants flux sortants de trésorerie intragroupe. Les Polynésiens maintiennent par ailleurs leurs investissements immobiliers à l'étranger, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2023. S'agissant des investissements de portefeuille, les achats nets de titres étrangers s'élèvent à 0,6 milliard XPF, niveau proche de celui de 2023 (1,2 milliard XPF). Pour mémoire, l'exercice 2022 avait été marqué par le remboursement par le Pays d'emprunts obligataires contractés en 2014, ce qui avait entraîné des sorties nettes avoisinant 6 milliards XPF.

Enfin, les autres investissements affichent des sorties nettes de 1,9 milliard XPF en 2024, avec une baisse de la position extérieure nette du secteur (- 2,1 milliards XPF), les administrations publiques affichant des sorties nettes de 9,8 milliards XPF, contre 5,1 milliards XPF en 2023.

L'économie polynésienne présente un besoin de financement structurel. Elle dépend des versements de l'État pour compenser son déficit courant, plus ou moins important chaque année en fonction des performances du secteur touristique, moteur de l'économie du territoire. En 2024, les performances robustes du secteur limitent le déficit de la balance des transactions courantes à 1,8 milliard XPF. Proche de l'équilibre en 2023, le compte financier enregistre des sorties nettes de trésorerie en 2024.

## Quelques éléments méthodologiques

### Les biens : des données douanières aux données d'échanges de biens de la balance des paiements

Les données douanières constituent la principale source utilisée pour l'établissement de la balance des biens. Elles font néanmoins l'objet de différents retraitements en balance des paiements : exclusion des opérations qui ne donnent lieu ni à transfert de propriété ni à paiement ; importations comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance et fret) ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) pour être comparables aux exportations.

### L'estimation de la ligne « voyages »

La ligne « voyages » prend en compte au crédit l'ensemble des dépenses en Nouvelle-Calédonie/Polynésie française des non-résidents et, au débit, celles des résidents calédoniens/polynésiens à l'extérieur de la collectivité, et ce quel que soit le motif du déplacement (voyages touristiques, d'affaires, sanitaires ou scolaires). Les dépenses et recettes de transports liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Depuis 2008 en Nouvelle-Calédonie et à partir de 2009 en Polynésie française, la ligne « voyages » est mesurée à l'aide des enquêtes tourisme de l'ISEE et de l'ISPF.

### Les revenus primaires

Les revenus sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements :

- les rémunérations des salariés comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement ;
- les revenus des investissements correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

### Les revenus secondaires

Les revenus secondaires (ou transferts courants selon la terminologie du BPM5) comprennent à la fois les transferts courants des administrations publiques, les envois de fonds de travailleurs et d'autres transferts tels que les indemnités et une partie des primes d'assurance sur marchandises. Cette rubrique présente traditionnellement un solde largement excédentaire au sein des deux collectivités en raison du poids des transferts en provenance des administrations publiques hexagonales. Ceux-ci recouvrent notamment, côté crédits, les prestations sociales versées (principalement les pensions), les dépenses d'investissements et les

dotations aux collectivités locales ; et côté débits, les recettes perçues, tels que les cotisations sociales et les impôts.

### Les investissements directs (ou ID)

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion ou la capacité de l'exercer. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. En deçà de ce seuil, les opérations sur actions sont classées dans les investissements de portefeuille. Les ID comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (dont prêts, avances, dépôts, à court et long terme). L'acquisition (ou la vente) d'un bien immobilier est également considérée comme une opération d'ID. Par ailleurs, les bénéfices réinvestis ne sont pas pris en compte.

### Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- les avoirs de l'IEOM retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France hexagonale qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- les engagements des administrations publiques renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts et consignations) ;
- les avoirs et engagements du secteur bancaire permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur ;
- les avoirs et engagements des « autres secteurs », soit des entreprises et des ménages ;
- les avoirs de réserve : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS), et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

Consulter sur le site de l'IEOM :

[Le rapport sur la Balance des paiements 2024 de la Nouvelle-Calédonie](#)  
[Le rapport sur la Balance des paiements 2024 de la Polynésie française](#)

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr) et [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Directeur de la publication : A. Gauthier ■ Responsable de la rédaction : M. Aouriri

Rédaction : S. Calvo Cano, P. Mottais ■ Éditeur : IEDOM - IEOM